



14ème législature

Question N° : 42562	De M. Christophe Castaner (Socialiste, républicain et citoyen - Alpes-de-Haute-Provence)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > anciens combattants et victimes de guerre	Tête d'analyse >associations	Analyse > Souvenir français. quête nationale. autorisations calendaires.
Question publiée au JO le : 19/11/2013 Réponse publiée au JO le : 11/03/2014 page : 2440		

Texte de la question

M. Christophe Castaner interroge M. le ministre de l'intérieur sur les dates de quête au bénéfice de l'association du Souvenir français, qui commémore la mémoire des soldats tombés à la guerre. Cette année, la quête aura lieu du vendredi 1er novembre 2013 au dimanche 3 novembre 2013. Alors que les tombes sont fleuries pour le 1er novembre, il serait certainement plus logique d'ouvrir les dates de quête deux jours avant la floraison effective. Aussi il l'interroge sur la possibilité d'élargir en 2014 les dates de quête de l'association le Souvenir français.

Texte de la réponse

En 2013, les journées nationales de quêtes sur la voie publique réservées à l'association « le Souvenir français » ont eu lieu du vendredi 1er novembre au dimanche 3 novembre. Ces journées correspondent aux dates demandées par l'association. En 2014, les dates sollicitées par cette association couvrent la période allant du jeudi 30 octobre au dimanche 2 novembre. L'élargissement de la période de quêtes sur la voie publique souhaité par « le Souvenir français » afin d'avancer la floraison des tombes a été retenu.